



Cdi remplaçant départ retraite

Par **FLORANE**, le **23/01/2010** à **22:46**

Bonjour,
Je vais signer un CDI pour remplacer une salariée qui part en retraite. Mon futur employeur me propose un echelon, un coefficient et un salaire de base différents de la personne que je remplace pour des missions identiques (même fiche de poste, même tâches et même responsabilité).
N'est -il pas obligatoire de reprendre sous les mêmes échelon et coefficient puisque ceux ci correspondent à des degrés de mission et qu'elles sont identiques.
Merci de me donner des arguments pour débattre lors de mon entretien.

Par **Cornil**, le **26/01/2010** à **00:05**

Bonsoir Florian
S'agissant d'un CDI, le fait de remplacer une salariée qui part à la retraite n'a aucune conséquence juridique, pas de motif à invoquer pour un CDI!
Dès lors, selon moi, tu ne peux arguer du salaire de la salariée remplacée, qui n'est plus dans les effectifs, mais uniquement du principe "à travail égal, salaire égal", par rapport aux salariés toujours en activité et ayant (hors ancienneté), les mêmes tâches et responsabilités que toi.
Bon courage, bonne chance et bonne année 2010.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)